



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dotation de masques transparents pour les enseignants de CP et de langues

Question écrite n° 32520

Texte de la question

Mme Nathalie Serre interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la commande de masques de protection faciale transparents pour les enseignants de l'éducation nationale. Selon les informations parues dans la presse et les déclarations de Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, ces masques seront fournis aux enseignants des écoles maternelles et aux enseignants qui comptent dans leurs classes des élèves malentendants. Apparemment, ni les professeurs des classes de cours préparatoire, niveau où des élèves de 6 ans font l'apprentissage de la lecture, ni les professeurs de langues étrangères ne seront dotés de ces masques de protection faciale transparents, alors même que la visualisation de la bouche des enseignants s'avère primordiale pour ces apprentissages. Afin que ces élèves ne soient pas pénalisés et afin d'éviter que toute une classe d'âge connaisse des difficultés de lecture qui risquent de perdurer, elle lui demande s'il envisage de nouvelles commandes de masques de protection faciale transparents pour en doter l'ensemble des enseignants des classes du cours préparatoire et des enseignants de langues étrangères.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) suit les recommandations des autorités de santé publique. D'après l'avis du Haut conseil de santé publique (HCSP) du 29 octobre 2020 : « En cette période et/ou zone de circulation très active du virus SARS-CoV-2 et par précaution, le port d'un masque grand public adapté par les enfants dès l'âge de 6 ans à l'école élémentaire (du CP au CM2) est recommandé, en respectant les difficultés spécifiques, notamment comportementales. Le port de masques grand public en tissu réutilisables avec fenêtre transparente a été validé par la direction générale de l'armement (DGA) dans des situations particulières (ex. nécessité de lire sur les lèvres, enfants avec des troubles du comportement ou maladies psychiatriques, etc.). La fenêtre transparente ne doit pas dépasser 50 % de la surface du masque. La partie perméable du masque (au moins 5 % de la surface du masque) doit avoir une perméabilité à l'air élevée (spécifications Afnor S76-001) ». Deux types de masque à fenêtre transparente ont été approuvés par la DGA depuis le 18 août 2020. Ces masques ont été initialement développés pour répondre aux besoins des personnes sourdes ou présentant un handicap cognitif. « Ces masques pourraient également être utilisés dans le cadre de la petite enfance et les crèches ou l'orthophonie. Ont été approuvés les masques de la marque Masque Inclusif®, conçus par une start-up française et produits par APF Entreprises (France Handicap), et ceux de la marque Masque Sourire®, produit par Odiora dont les masques seront en partie fabriqués dans des entreprises adaptées et Esat (Adaptation du port de masque chez les professionnels en EAJE – 9 septembre 2020, HCSP) ». Deux autres prototypes pourraient également être très prochainement validés par la DGA (<https://informations.handicap.fr/a-1ers-masques-transparents-bientot-commercialises13092.php>). Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le MENJS dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Le MENJS a commandé des masques inclusifs pour la distribution dans les écoles à partir de cette recommandation. Le délai s'explique par la nécessité pour que de tels masques qui n'existaient pas jusqu'alors obtiennent des certifications de conformité et soient lancés en production en grandes quantités. Une première commande de 300 000 masques

a permis de doter en octobre 2020 un peu plus de 35 000 élèves et personnels sur la base de 8 masques chacun (permettant ainsi de ne procéder qu'à un lavage par semaine) et pour une durée de 20 semaines compte tenu de leur caractère réutilisable. Cette livraison a été suivie d'une deuxième de 45 000 masques en décembre afin d'équiper les enfants de 6 à 11 ans concernés à la suite des nouvelles recommandations sanitaires. Ces commandes ont été intégralement pilotées par le MENJS et prises en charge sur son budget (DGESCO) afin de pas obérer les budgets académiques dédiés à l'École inclusive. En février 2021, une nouvelle livraison de 300 000 masques adultes et enfants a permis de renouveler l'équipement des élèves et personnels du 1er et 2nd degrés concernés. En juin 2021, afin d'anticiper la rentrée 2021 quelles qu'en soient les conditions sanitaires, la DGESCO a procédé à une nouvelle commande de près de 350 000 masques sur les mêmes bases. Les masques grand public préconisés et les masques chirurgicaux diminuent la perception visuelle de certains mouvements oro-faciaux. Pour faciliter l'apprentissage de la phonétique et de l'articulation chez les plus jeunes, des supports visuels sont accessibles, tels que ceux mis à disposition sur la Banque de ressources numériques éducatives (BRNE) pour la formation au Français langue étrangère (FLE). Ces supports permettent aux élèves de visualiser de face et de profil l'articulation de différentes consonnes (sons [], « an », [k], etc.). Par ailleurs, une fiche élaborée par la Société française de phoniatry et de laryngologie sur « l'adaptation de la voix et de la parole à la condition masquée » est mise en ligne sur le site du MENJS sous la rubrique « comment ménager sa voix quand on porte un masque » (<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>).

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Serre](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32520

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6574

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1510